



## Arrêt maladie et en invalidité catégorie 2 visite de reprise

-----  
Par Alex19

Bonjour,

En prolongation sur un arrêt de plus de 3ans j'ai informé en même temps que ma prolongation le 270722 de ma mise en invalidité catégorie 2 qui avait eu lieu en mai 2022 mon employeur m'informe qu'il doit procéder à une visite de reprise selon la loi, et me demande si je souhaite refuser cette visite de reprise prochainement.

A t il le droit d'organiser une visite de reprise alors que je suis toujours en arrêt maladie en affectation longue jusqu'en 0722 non professionnelle ?

Ou doit il attendre la fin de mon arrêt maladie pour prévoir la visite de reprise même en invalidité catégorie 2 ?

Merci de vos réponses pour mon cas particulier  
Cordialement

-----  
Par vivi2501

bonsoir

vous pouvez adresser un email auprès de l'inspection du travail qui vous répondra dans les plus brefs délais

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Posez plutôt votre question sur un forum sérieux ou consultez un avocat.